

10 mai 2021

# EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

## Informations utiles:

- Dans [une réponse commune à la question parlementaire n°4006 du 1 avril 2021](#), Corinne Cahen, Ministre de la Famille et de l'Intégration, Jean Asselborn, Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Dan Kersch, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, et Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ont fourni des informations sur le nombre de bénéficiaires de protection internationale (BPI) inscrits à l'ADEM en tant que demandeurs d'emploi depuis 2014 ainsi que sur le nombre de BPI inscrits qui ont trouvé un emploi (données à partir de 2015). De plus, des informations sur l'offre de cours de langue disponibles pour les BPI sont fournies dans la réponse conjointe.
- La Direction de l'immigration a publié [les statistiques du mois d'avril 2021 concernant la protection internationale au Grand-Duché de Luxembourg](#). En avril 2021, 90 personnes ont demandé une protection internationale, la Syrie (31) et l'Erythrée (22) étant les principaux pays d'origine. Depuis le début de l'année 2021, 303 personnes ont introduit une demande de protection internationale au Luxembourg.
- Le 6 mai 2021, le Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, a informé les résidents de la commune de Junglinster sur les modalités d'accueil [d'une nouvelle structure d'hébergement pour demandeurs de protection internationale \(DPI\)](#). La structure d'hébergement, gérée par Caritas Luxembourg et dont la capacité sera limitée dans une première phase à 50 personnes, accueille essentiellement des familles. Il s'agit d'une structure dite "temporaire", dans laquelle les DPI séjournent jusqu'à réception d'une réponse à leur demande de protection internationale. L'Office national de l'accueil (ONA) compte actuellement 55 structures d'hébergement pour DPI avec une capacité d'accueil maximale de 4.169 lits.
- Le 3 mai 2021, le ministère de la Santé et le ministère des Affaires étrangères et européennes ont publié un communiqué en relation avec [les nouvelles mesures sanitaires pour tout déplacement depuis la république de l'Inde](#) à destination du Grand-Duché de Luxembourg, applicables à partir du 1er mai 2021 et jusqu'au 15 mai 2021 inclus.
- La Commissaire européenne aux Affaires intérieures, Ylva Johansson, a lancé un blog hebdomadaire [#TimeToDeliverMigrationEU](#). Le premier blog, intitulé 'What a full European Asylum Agency would bring to asylum and migration management' donne des explications pourquoi la Commission européenne propose de transformer le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) en Agence européenne pour l'asile et quels en seraient les principaux avantages pour la gestion de l'asile et des migrations dans l'Union européenne.

## Chiffre de la semaine: 125

En 2020, 125 personnes sont devenues Luxembourgeois par option alors qu'elles avaient accompli les engagements résultant du contrat d'accueil et d'intégration (CAI).

Source: Ministère de la Justice

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter [zane.rozenberga@uni.lu](mailto:zane.rozenberga@uni.lu)**

### **Nous contacter :**

Email: [emn@uni.lu](mailto:emn@uni.lu)

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : [www.emnluxembourg.lu](http://www.emnluxembourg.lu)

Site de l'EMN : [https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european\\_migration\\_network\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en)